

De: Michel <blain.michel@aliceadsl.fr>
Envoyé: lundi 23 septembre 2019 09:45
À: RLPi
Objet: contribution à l'enquête publique
Pièces jointes: de 12 à 8 metre carré.pdf; 2012-09-06 Angers ma ville.pdf; 2012-09-06 Ouest France.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

J'ai pris connaissance sur le site d'Angers Loire Métropole du projet de RLPi.

Mes observations sont les suivantes :

Le projet de règlement comporte 8 zones (et 6 zones pour les enseignes). La multiplication du nombre de zones complexifie inutilement la lecture et la compréhension de ce règlement. De plus, cela rendra extrêmement difficile le travail des agents municipaux qui devront sur le terrain veiller à sa bonne application. Il convient de réécrire ce projet avec un maximum de 3 zones ce qui en facilitera la compréhension et simplifiera le plan annexé.

Sans entrer dans le détail des différentes zones, 2 points essentiels doivent être corrigé dans ce projet :

1. une limitation en surface des publicités scellées au sol
2. une interdiction de tout dispositif numérique

Pour toutes les zones, les publicités scellées au sol (les plus impactantes visuellement) devraient être limitées au format standard de 4m2. Ce format est actuellement adopté par nombre de nouveau RLP (dont celui de Lamballe dans les Côtes d'Armor). La réduction proposée de 12 à 8m2 par les afficheurs est un leurre (document en PJ).

Les dispositifs numériques ont déjà été fait l'objet d'une polémique en 2012 à Angers lorsque profitant de la trêve estivale, un afficheur a installé des écrans vidéo dans l'espace public ! (articles de presse en PJ).

Ces dispositifs (installés sur le domaine public ou privé) comportent 4 inconvénients majeurs qui **justifient leur interdiction** dans toute l'agglomération d'Angers :

- Ils ont un impact visuel "agressif" de part leur luminosité et leur mouvement. Sur ce seul critère, ils sont en contradiction avec la volonté affirmée d'améliorer le cadre de vie des angevins.
- Ils participent et aggravent la "pollution lumineuse" contre laquelle l'agglomération d'Angers s'est engagée à lutter.
- Ils sont "énergivores" ! à ce titre, ils sont en complète contradiction avec les engagements environnementaux de la métropole d'Angers qui afficherait ainsi dans l'espace public le contre exemple de ce qu'elle préconise à ses administrés !
- Ils sont "accidentogènes" vis à vis des automobilistes car les flash lumineux et animés attirent le regard et détournent l'attention. A ce titre, ils sont visé expressément par les articles R 418-4 et R 412-6-2 du code de la route et la police municipale d'Angers est fondée à demander leur dépose sur ce seul critère.

Je vous prie d'amender ce projet de règlement en tenant compte des arguments ci dessus.

Michel Blain



La réduction (sic) de la surface des publicités scellées au sol de 12 à 8m² n'apporte visuellement aucun bénéfice significatif,

En effet, seul un œil exercé sait discriminer dans la rue un panneau de 12m² d'un autre de 8m².

L'impact visuel est identique !

► Commerce. Ils ont bloqué le tramway pour dénoncer la « taxe trottoir »

Les commerçants opposés à la « taxe trottoir » et à l'augmentation des tarifs de stationnement votés par la municipalité ont repris le chemin de la contestation après la trêve estivale.

Comme ils l'avaient fait à plusieurs reprises avant les grandes vacances, une trentaine de commerçants du centre-ville se sont réunis hier matin sur la place du Ralliement pour dénoncer les mesures prises dernièrement par la municipalité en matière de gestion de l'espace public et de stationnement. Ils ont bloqué plusieurs rames de tramway en se positionnant sur les rails pendant une demi-heure, jusqu'à l'ouverture de leurs commerces.

Les esprits se sont échauffés quand un usager leur a vertement reproché de prendre les Angevins en otage sans leur expliquer clairement les raisons de ce mouvement d'humeur.

Une délégation - composée des gérants du « Lézard Vert », de « La Grignotine Angevine », de « L'Arlequin », de « L'Arrosoir » et de « Planète Carterie » - sera de nouveau reçue mardi prochain à 17 heures par le maire, Frédéric Béatse, et son adjoint au commerce et au tourisme, Jacques Motteau, visé par l'essentiel des critiques.



Angers, place du Ralliement, hier. Les commerçants ont perturbé le trafic du tram pendant une demi-heure. Prochain rendez-vous : mercredi prochain.

Ces professionnels demandent toujours l'annulation de la taxe trottoir, qui fait l'objet de plusieurs recours devant le tribunal administratif, et des mesures symboliques pour relancer leur activité, comme une première heure de stationnement gratuite.

« On se bat pour notre survie » « On n'a pas vu beaucoup de touristes cet été. Et les Angevins qui restent n'ont pas d'argent. C'était désertique », a confié une manifestante. « On se bat pour notre survie. S'il le faut, on se rassemblera tous les mercredis matin jusqu'à ce qu'ils daignent nous écouter », a ajouté une consœur, Anne Leclerc, qui tient depuis dix-huit mois un salon de thé rue Parcheminerie.

Cette Baugeoise ne parviendrait que depuis le début de l'année à se dégager un salaire de 500 € par mois, alors qu'elle doit régler 400 € d'abonnement par trimestre pour disposer du parking du Ralliement. La conjoncture très difficile justifierait à ses yeux que la mairie revienne sur une autre décision : l'interdiction d'ouvrir les commerces les dimanches précédant les fêtes de Noël. Histoire de pouvoir répondre à la concurrence exercée par le centre commercial « L'Atoll » à Beaucouzé.

A.P.



Angers, place du Ralliement, hier. A deux pas du musée Pincée, une soixantaine d'Angevins ont manifesté contre la présence des écrans LED dans le centre-ville.

Les panneaux de la discorde

A l'appel des militants écologistes, une soixantaine d'Angevins se sont rassemblés hier soir place du Ralliement pour dénoncer le « matraquage publicitaire » incarné par les nouveaux panneaux lumineux.

Anthony PASCO

anthony.pasco@courrier-ouest.com

Écran noir. Il était un peu moins de 18 h 30 hier quand le panneau publicitaire numérique JC-Decaux installé à l'angle de la rue Lenepveu et de la place du Ralliement s'est éteint beaucoup plus tôt que prévu.

Un manifestant a pris le soin de le faire disjoncter sous les applaudissements d'une soixantaine de personnes ayant répondu à l'appel du groupe local d'Europe Écologie Les

Verts. Des membres de ce parti élus au sein de la majorité au conseil municipal d'Angers, seul Romain Laveau avait courageusement fait le déplacement pour s'exprimer sur cette polémique qui enfle depuis la mi-juillet (lire notre édition de mardi).

« Il faudra peut-être en supprimer certains »

Les Verts, selon ses dires, auraient découvert le pot-aux-roses cet été en même temps que les citoyens. La délibération qu'ils avaient votée

plusieurs mois plus tôt ne mentionnait pas la présence de messages publicitaires sur les panneaux d'informations municipales à remplacer. « Il faudra peut-être en supprimer certains, les plus proches des monuments historiques, comme ceux du boulevard du Roi-René et de la place du Ralliement », a osé Romain Laveau, sans pouvoir indiquer si le sujet sera remis sur la table lors du prochain conseil.

Les manifestants, pas nécessairement militants, ont pris moins de précaution pour dire tout le mal que leur inspire cette initiative. A l'image

de Jean-Claude : « C'est un scandale. Ça bouffe de l'énergie toute la journée. Comment peut-on avoir le culot d'installer des trucs pareils ? ». Un écœurement partagé par Christophe : « Je ne supporte pas cette arrogance. Y'en a partout ! C'est une agression permanente. Comment une ville comme Angers, qui s'autoproclame capitale du développement durable, peut accepter de donner un tel exemple ? C'est un très mauvais signal lancé à la population ».

Pas plus énergivore qu'une machine à laver ?

Directeur régional de la société JC-Decaux, Christophe Hugé n'est pas étonné par les critiques qui s'abattent sur le premier réseau de panneaux numériques de cette ampleur déployé en France, dans le cadre d'un marché public passé avec la ville d'Angers en novembre 2012. Paradoxalement, il juge la demande enregistrée localement « assez encourageante ». Ses commerciaux, dit-il, ont reçu un « accueil excellent auprès des commerçants du centre-ville ». Cette technologie « très coûteuse », mais entièrement financée par l'exploitant parisien, présente l'avantage d'offrir « une offre tarifaire très large » aux professionnels, en fonction de leurs besoins et surtout de leur budget publicitaire : « Tout le monde peut s'offrir un clip de 10

secondes, du petit commerçant à partir de quelques centaines d'euros, jusqu'à la grande surface. Il suffit de jouer sur la durée d'exposition et sur la fréquence des messages ».

Qui devait consulter ?

Il tient aussi à relativiser une partie des réserves formulées par les écologistes : « Un écran digital de 8 m² consomme 50 kW/h, soit l'équivalent d'une machine à laver qui fonctionnerait de six heures à une heure du matin. La consommation électrique des panneaux de 2,5 m² est comparable à celle d'un fer à repasser ».

L'utilisation des panneaux traditionnels n'est pas neutre non plus sur le plan environnemental, rappelle au passage Christophe Hugé : « Ils sont éclairés comme les candélabres

publics ». Sans compter les dépenses de papier, de colle et de transport pour remplacer les affiches 4x3. Il se dit étonné enfin par l'infraction relevée par l'Architecte des Bâtiments de France, adressée au Procureur de la République (lire notre édition de mardi). Selon ce fonctionnaire, l'écran érigé boulevard du Roi-René devrait être démonté pour non-respect de la distance réglementaire de 100 mètres vis-à-vis d'un monument historique, en l'occurrence le château. « Nos implantations sont toujours validées par la collectivité. C'est aux services de la ville d'Angers qu'il faut poser la question. On n'a évidemment pas vocation à s'installer dans des zones hors-la-loi. Si tel est le cas, on respectera la décision ».

A.P.

JUSQU'AU 8 SEPTEMBRE

PLUS J'ACHÈTE MOINS C'EST CHER

BOUCHERIE

CUISSÉ DE DINDE X2
VENDU EN CAISSETTE DE 1,5 KG ENVIRON

2€₆₉

LE KG

ORIGINE FRANCE

CUISSÉ DE POULET X6

1€₉₉

LE KG

ORIGINE FRANCE

VIANDE BOVINE : RÔTI
TENDE DE TRANCHE

8€₉₀

LE KG

ORIGINE FRANCE

VENTE EXTÉRIEURE DE FRUITS ET LÉGUMES

LES 7 ET 8 SEPTEMBRE

BATAVIA

1€₀₀

LE LOT DE 2

SOIT 0,50 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

CONCOMBRE CAL. 6/7

1€₀₀

LE LOT DE 2

SOIT 0,50 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

MELON CHARENTAIS JAUNE CAL. 650/800

1€₅₀

LE LOT DE 2

SOIT 0,75 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

OIGNON JAUNE CAL. 40/60

2€₀₀

LE FILET DE 5 KG

SOIT 0,40 € LE KILO

ORIGINE FRANCE

RADIS

1€₀₀

LE LOT DE 2 BOTTES

SOIT 0,50 € LA BOTTE DU LOT

ORIGINE FRANCE

RAISIN RED GLOBE

2€₀₀

LA BARQUETTE DE 1 KG

ORIGINE FRANCE

ET ENCORE BIEN D'AUTRES CHOIX ...

À PELLOUAILES LES VIGNES

LES 7 ET 8 SEPTEMBRE

CARBURANT À PRIX COÛTANT*

* Prix coûtant = Prix d'achat ht + TVA + Transport. L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Netto₊₊

LE SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT*

PELLOUAILES-LES-VIGNES

AVRILLÉ

ANGERS / ST-BARTHÉLEMY

PHOTOS NON CONTRACTUELLES, SUGGESTIONS DE PRÉSENTATION.

[LA FORMULE QUI VOUS CHANGE LA VIE]

RÉGIE PUBLICITÉ - S.A.S. au capital de 48 000 € - RCS Rennes 301 161 170

PUBLICITÉ

UNE VENTE USINE EXCEPTIONNELLE

Deux PME angevines centenaires s'associent pour une opération exceptionnelle de vente d'usine. Diot, fabricant de peinture et distributeur de produits décoratifs pour le bâtiment depuis plus de 120 ans et Corderie Courant fabricant de cordes de sécurité et de cordes techniques depuis plus de 160 ans, organisent ensemble le 7 et 8 septembre une grande vente d'usine 38 bd de l'industrie à Angers.

Pour les deux entreprises voisines dans la zone industrielle d'Ecouflant, il s'agit d'ouvrir des portes habituellement réservées aux professionnels et de proposer des fins de séries et des articles de

destockage, le tout avec des prix très attractifs et une qualité professionnelle.

Corderie Courant, proposera des cordes, des drisses, des cordeaux et ficelles ainsi que des équipements d'outdoor : rando et camping. Du côté de Diot, une large gamme de peintures intérieures et extérieures ainsi que des revêtements murs et sols et du matériel d'application.

L'idée d'une opération commune est venue d'une réflexion des deux dirigeants visant à intensifier les échanges de proximité. « Bien souvent dans une même zone d'activité, nous partageons les mêmes problématiques :

formation des équipes, déplacements des salariés pour se rendre sur le lieu de travail, traitement des déchets, etc... Notre réflexion va même jusqu'à imaginer que les déchets de fabrication d'une des entreprises de la zone pourraient servir de matière première à une autre ! ».

La vente d'usine aura lieu de 9h à 19h le vendredi 7 et le samedi 8 septembre, marchandises à retirer sur place et dans la limite des stocks disponibles

ZI Ecouflant
38, bd de l'Industrie

JEUDI 6 SEPTEMBRE 2012

Recours en justice contre les panneaux lumineux

L'architecte des Bâtiments de France réclamerait l'enlèvement des panneaux situés devant les monuments historiques. Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées mercredi soir place du Ralliement.

La polémique

Le groupe Europe écologie - Les Verts voit rouge depuis l'installation de quatorze panneaux lumineux en ville. Trois écrans digitaux de 8 m² sont installés sur le boulevard du Roi-René, près du centre de congrès et boulevard De-Lattre-de-Tassigny. Les onze autres écrans de la ville mesurent 2,5 m². A la suite de l'appel du groupe local EELV, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées mercredi soir place du Ralliement pour « réclamer la suppression de ces panneaux ».

Les raisons ? « Nous sommes d'abord agacés par le gaspillage énergétique, alors même que les pouvoirs publics vantent partout les économies », dénonce Jean-Luc Raimbault, membre du bureau local d'EELV. Sans compter la démarche publicitaire. « C'est Decaux qui prend en charge les frais, mais où sont passées les informations locales que l'on devrait voir à 50 %. On ne voit que de la publicité pour des voitures ou autre. Ne devrait-on pas plutôt valoriser les commerces du centre-ville ? »

L'architecte des Bâtiments de France a engagé un recours en justice. Selon les organisateurs, il réclamerait l'enlèvement des panneaux lumineux situés devant les monuments historiques. « Visuellement, c'est terrible de voir cela devant le théâtre ou le musée, ou encore le château », ajoute-t-on. Du côté de la Ville, on s'interroge sur la législation. « A savoir si c'est du mobilier urbain ou des panneaux d'affichage. Les règles varient », confirme-t-on dans l'entourage du maire.

« Mis devant le fait accompli »

Catherine Goxe, conseillère municipale d'opposition, parle de



Une cinquantaine de personnes se sont rassemblées mercredi soir place du Ralliement pour dénoncer l'installation des panneaux lumineux en ville.

« couleuvre à avaler. Angers est soi-disant la capitale du développement durable. Avec ces panneaux, on perd en crédibilité. » Avant d'ajouter : « Nous avons le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli. Ce sont des décisions qui auraient dû être abordées en commission. »

Romain Laveau, conseiller municipal, était également place du Ralliement mercredi soir. « Je suis là en tant qu'élu pour échanger et avancer sur le dossier. On en discutera

au sein du conseil municipal. Je ne veux pas faire de polémique. »

Même au sein de la majorité municipale, l'installation des panneaux ne fait pas l'unanimité. Gilles Mahé, adjoint Vert chargé de l'environnement, s'étonne de la rapidité de l'installation des quatorze panneaux, en plein cœur du mois d'août. « Nous savions que cela allait se faire et sur le principe, pourquoi pas. Mais je suis surpris qu'il n'y ait eu aucune concertation au sein de l'équipe municipale sur le choix de l'implantation

de ces panneaux. Le groupe des Verts avait des choses à dire. Je m'interroge également sur la pertinence entre la répartition entre info publique et info privée. 50-50, ne pouvait-on pas faire mieux ? »

En plein cœur du rassemblement, le panneau place du Ralliement s'éteint. Les manifestants sourient. « Et en plus, ça tombe souvent en panne. On doit vraiment les enlever ces panneaux ! » L'appel au maire est lancé.

Linda BENOTMANE.

« Il n'y a pas trop de logements vacants ! »

Le président d'Angers Loire habitat affirme qu'il faut construire des logements sociaux malgré les protestations du privé.

Repères

1 650 ménages sans aucun logement

Qu'Angers Loire habitat, office public de l'habitat social, développe une politique de construction des logements sociaux inquite les propriétaires du privé : ils dénoncent une pléthore de logements vacants à Angers. Cela ne semble pas émouvoir Jean-Luc Rotureau : « En tant qu'élu j'ai plein de demandes de personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dans le secteur privé. Non, on ne construit pas trop de logements HLM. Il y a 1 650 ménages qui n'ont aucun logement. » Et de s'indigner : « En 10 ans, les loyers du parc privé ont augmenté de 47 %, l'inflation de 19 %. Que le secteur privé les accueille en baissant leur loyer ! »

6 662 ménages en attente

Il existe un fichier départemental de la demande locative sociale. « Un outil que ne possède pas le privé », souligne Jean-Luc Rotureau. « Or le 4 septembre, on y répertoriait 12 123 demandeurs de logements sociaux sur l'agglo. 45 % d'entre eux sont déjà logés dans le parc social, mais désirent changer à cause d'une naissance, d'un divorce. Il reste donc plus de 6 662 ménages désireux de quitter le secteur privé pour un logement social. »



Jean-Luc Rotureau, président d'Angers Loire Habitat, prévoit 500 nouveaux logements sociaux pour 2012-2013.

Pas de logements sociaux vacants

Le président dément, par ailleurs, la rumeur faisant état de nombreux logements sociaux vides à Angers. « 2 % d'entre eux sont vides, mais pour des raisons techniques : réhabilitation, restauration, changement de locataires. Mais je l'affirme, il n'y a, dans l'agglomération, aucune vacance dans le logement social. »

Angers Loire habitat doit permettre à ceux qui ont peu de moyens de se loger. Son offre est composée à 64 % de T1, T2, T3. Ses 12 000 demandeurs sont à 72 % en demande de petits logements.

Félicitations

Arnaud Assoumani s'est distingué en remportant deux médailles de bronze au triple saut et au saut en longueur aux Jeux paralympiques de Londres. La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole félicitent l'athlète nantais. « Malgré sa déception sur le saut en longueur où il comptait rafler l'or, Arnaud Assoumani n'a pas déçu son public angevin. »

JUSQU'AU 8 SEPTEMBRE

+ = - PLUS J'ACHÈTE MOINS C'EST CHER

BOUCHERIE

CUISSE DE DINDE X2
VENDU EN CAISSETTE DE 1.5 KG ENVIRON

2€₆₉
LE KG

ORIGINE FRANCE

CUISSE DE POULET X6

1€₉₉
LE KG

ORIGINE FRANCE

VIANDE BOVINE : RÔTI TENDE DE TRANCHE

8€₉₀
LE KG

ORIGINE FRANCE

VENTE EXTÉRIEURE DE FRUITS ET LÉGUMES LES 7 ET 8 SEPTEMBRE

BATAVIA

1€₀₀
LE LOT DE 2
SOIT 0,50 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

CONCOMBRE CAL. 6/7

1€₀₀
LE LOT DE 2
SOIT 0,50 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

MELON CHARENTAIS JAUNE CAL. 650/800

1€₅₀
LE LOT DE 2
SOIT 0,75 € LA PIÈCE DU LOT

ORIGINE FRANCE

OIGNON JAUNE CAL. 40/60

2€₀₀
LE FILET DE 5 KG
SOIT 0,40 € LE KILO

ORIGINE FRANCE

RADIS

1€₀₀
LE LOT DE 2 BOTTES
SOIT 0,50 € LA BOTTE DU LOT

ORIGINE FRANCE

RAISIN RED GLOBE

2€₀₀
LA BARquette DE 1 KG

ORIGINE FRANCE

ET ENCORE BIEN D'AUTRES CHOIX ...

À PELLOUAILLES LES VIGNES LES 7 ET 8 SEPTEMBRE

CARBURANT À PRIX COÛTANT*

* Prix coûtant = Prix d'achat ht + TVA + Transport. L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Netto + = -

LE SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT*

PELLOUAILLES-LES-VIGNES

AVRILLÉ

ANGERS / ST-BARTHÉLEMY

* ULTRA DISCOMPTE ALIMENTAIRE PHOTOS NON CONTRACTUELLES, SUGGESTIONS DE PRÉSENTATION.

POMMES DE TERRE à ramasser

0,55€ le kg

(Charlotte et Semster, soulevées de terre le jour même)

Vendredi 7 et Samedi 8 de 9 h à 18 h
Le dimanche 9 septembre de 9 h à 12 h

Production : J.L. PERDRIAU
Itinéraire fléché à partir du parking du magasin de la Grande Corbière
Entre le Plessis-Grammoire et St-Barthélemy-d'Anjou (D 116)
Tél : 02 41 93 70 14

PERMIS B ET AAC FORMATION TRADITIONNELLE

LYCÉENS ETUDIANTS

mega PROMO SPECIALE

Pour toute inscription du 27 août au 10 novembre 2012.

Esnault
École de conduite

58 rue Baudrière - ANGERS
02 41 88 35 32
N°Agrément : E 02 049 0587 0

PUBLICITÉ

UNE VENTE USINE EXCEPTIONNELLE

Deux PME angevines centenaires s'associent pour une opération exceptionnelle de vente d'usine. Diot, fabriquant de peinture et distributeur de produits décoratifs pour le bâtiment depuis plus de 120 ans et Corderie Courant fabriquant de cordes de sécurité et de cordes techniques depuis plus de 160 ans, organisent ensemble le 7 et 8 septembre une grande vente d'usine 38 bd de l'industrie à Angers.

Pour les deux entreprises voisines dans la zone industrielle d'Ecouflant, il s'agit d'ouvrir des portes habituellement réservées aux professionnels et de proposer des fins de séries et des articles de

destockage, le tout avec des prix très attractifs et une qualité professionnelle.

Corderie Courant, proposera des cordes, des drisses, des cordeaux et ficelles ainsi que des équipements d'outdoor : rando et camping. Du côté de Diot, une large gamme de peintures intérieures et extérieures ainsi que des revêtements murs et sols et du matériel d'application.

L'idée d'une opération commune est venue d'une réflexion des deux dirigeants visant à intensifier les échanges de proximité. « Bien souvent dans une même zone d'activité, nous partageons les mêmes problématiques :

formation des équipes, déplacements des salariés pour se rendre sur le lieu de travail, traitement des déchets, etc... Notre réflexion va même jusqu'à imaginer que les déchets de fabrication d'une des entreprises de la zone pourraient servir de matière première à une autre ! ».

La vente d'usine aura lieu de 9h à 19h le vendredi 7 et le samedi 8 septembre, marchandises à retirer sur place et dans la limite des stocks disponibles

ZI Ecouflant 38, bd de l'Industrie

Pour paraître dans Ouest-France et sur les sites maville.com et ouest-france.fr saisissez votre info sur **infolocale.fr**